



Rapport d'activité 2010



Formation



Orientation



Santé



Emploi



Logement



Mobilité





ORIENTATION



75% des jeunes s'adressent à la Mission Locale dans le but d'être aidés dans leur recherche d'orientation professionnelle. Cette question prend parfois les voies détournées d'une recherche d'emploi ou de qualification.

Les questions touchant à l'orientation professionnelle des jeunes peuvent paraître anodines, alors qu'elles sont les plus importantes car elles déterminent la suite du parcours et sont une vraie source d'angoisse. Elles créent un espace d'inconnu auquel ils ne sont pas préparés. Le "Qu'est ce que je pourrais bien faire ?" est particulièrement générateur d'appréhension car cette question fait entrer les jeunes dans une zone "obscur" d'autant plus inquiétante qu'ils ne savent ni quand ni comment en sortir.

Voilà pourquoi il n'est démesuré de parler d'"angoisse" des jeunes sortis de scolarité et en recherche de solution professionnelle.

Le premier souci du conseiller est alors de dédramatiser cette situation, rassurer ce jeune en lui indiquant :

- **Que son questionnement n'est pas honteux, mais au contraire parfaitement normal.**
- **Qu'il est partagé par beaucoup d'autres jeunes comme lui.**
- **Que la Mission Locale est là pour l'aider dans son cheminement.**
- **Que des solutions existent.**

C'est seulement après que la Mission Locale peut commencer à travailler avec lui à la construction d'un projet professionnel.

Un exemple supplémentaire de l'accompagnement personnalisé proposé par la Mission Locale, qui ne se résume pas à l'attribution d'un stage ou d'une quelconque prestation.

75 % du public reçu
en recherche
d'orientation
professionnelle

1 APPROCHE INDIVIDUELLE



Contact
Josiane LANCIEU

L'entretien d'orientation

La recherche d'orientation repose sur la connaissance de soi et sur celle de l'environnement professionnel. Son aboutissement est leur rencontre à l'issue d'un long processus d'accompagnement étape après étape.

L'objectif est d'instaurer une relation d'aide et de confiance pour que le jeune analyse sa situation et appréhende la réalité de l'insertion professionnelle.

Le mot clé de l'entretien d'orientation est l'"échange". Face à un mode socio-économique en mouvement, il est difficile d'avoir une vision claire, de faire un choix, en un mot de se situer. Le jeune tente de s'orienter en même temps qu'il se découvre.

L'objectif de l'entretien est de lui faire prendre conscience de ses capacités, de ses limites, et des structures du monde environnant.

L'entretien d'orientation est une place donnée, un temps accordé à chacun pour s'approprier ces notions.

La confrontation à la vie professionnelle

La définition du projet professionnel ne va pas de soi, vient le temps de l'exploration tâtonnante, des essais, parfois des erreurs, par la mise en situation en entreprise (stage découverte des métiers...).

La diversité des stages et des rencontres en entreprise enrichit la connaissance du jeune et forge sa capacité à comprendre les situations qu'il rencontre.

Il faut compléter un bagage de connaissances sur le monde professionnel par l'ouverture sur l'environnement, aider à la lecture des situations à partir d'éléments professionnels, techniques.

La fonction du conseiller est une fonction de médiation, de porte-parole du jeune pour que lui à son tour puisse rendre compte des situations professionnelles rencontrées.

Stratégies de la formation

Pour ceux qui n'ont pas accédé à la formation par la voie scolaire, l'accès se fera par la voie professionnelle. Formation continue, contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation. Des périodes parfois entrecoupées, de missions intérim.

La compréhension et l'acceptation par le jeune que son parcours sera irrégulier sont indispensables à son bon déroulement.



Une
progression
pas à pas



2 ACTIONS SPECIFIQUES



Parmi les jeunes reçus à la Mission Locale, certains présentent des difficultés particulières les ayant conduit à l'échec dans le cadre d'actions professionnelles ou de formation.

Ces jeunes présentent des difficultés comportementales et physiques importantes, souffrent parfois de troubles psychiques, ce qui leurs posent des problèmes d'adaptation ou d'intégration à un poste de travail, cette action leur est destinée.

Faire face à des problématiques multiples

2-1

DISPOSITIF D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES LES NOUÈLLES

Objectifs

L'évaluation des freins à l'insertion professionnelle et de l'écart entre le potentiel du jeune et la réalité du marché de l'emploi.

Moyens matériels et déroulement de l'action

20 évaluations financées par l'Etat sur la convention 2010 dans le cadre du dispositif Fonds d'Insertion Professionnelle des Jeunes (FIPJ)
Les stagiaires ne sont pas rémunérés.
Participation à des équipes mobiles encadrées par les moniteurs éducateurs et évaluation par des psychologues.

9 ateliers :

- collecte de vêtements, contrôle et tri, espaces verts, peinture bâtiment, atelier restauration traiteur, atelier bureautique,
- entretien et diagnostic avec un psychologue, présentation des différents ateliers,
- évaluation sur ateliers,
- bilan et préconisation.

A l'issu du dispositif nous observons l'orientation suivante :

- un tiers des jeunes est positionné sur des emplois de droit commun,
- un tiers orienté vers une reconnaissance travailleurs handicapés,
- un tiers relève d'une hospitalisation et/ou de soins.

14 évaluations réalisées, 5 annulations pour des jeunes hospitalisés ou relevant de soins.

9 ateliers professionnels





Contact
François LEGEMBLE

2-2

DIAGNOSTIC EMPLOI FORMATION PERFORMANCE HANDICAP

Objectifs

Accompagner des jeunes, dont les difficultés physiques avérées ou potentielles sont susceptibles de s'inscrire dans le cadre du handicap. Cet accompagnement concerne tout jeune suivi par la Mission Locale reconnu ou non Travailleur handicapé et qui souhaite s'engager dans un projet de formation ou d'emploi.

Moyens matériels et déroulement de l'action

Accompagnement lors d'entretien individuel sur 6 mois en 3 phases :

- établissement d'un diagnostic,
- construction d'un projet,
- mise en place du projet.

La préconisation est parfois la rencontre avec des médecins spécialistes.

Financement par l'Etat sur la convention 2010 dans le cadre du dispositif Fonds d'Insertion Professionnelle des Jeunes (FIPJ)

Les stagiaires ne sont pas rémunérés.

Bilan et préconisation

A l'issue du dispositif nous observons l'orientation suivante :

- un tiers des jeunes orienté vers un milieu ordinaire de travail ou de formation,
- un tiers orienté vers un milieu de travail protégé,
- un tiers sans solutions professionnelles immédiates.

Bilan

Au 31/05/2011

- 9 places conventionnées en 2010
- 9 jeunes suivis



Un réseau
de médecins
spécialistes



Ce diplôme est nécessaire pour passer certains concours, pour accéder à des emplois d'aides à la personne (aide à domicile, baby sitting, animateur en CLSH) ou pour une formation qualifiante dans le domaine sanitaire et social.

Objectifs

Dans le cadre du dispositif FIPJ, les jeunes peuvent valider cette attestation de Prévention Sécurité Civile de niveau 1.

Moyens matériels et déroulement de l'action

Cette formation se déroule sur un jour et demi et est assurée par un pompier professionnel (convention avec l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers des Côtes d'Armor).

Financement par l'Etat dans le cadre du Fond d'Insertion Professionnel FIPJ, 20 places conventionnées en 2010.

**18 jeunes
formés**

Bilan et préconisation

20 jeunes positionnés en 2 groupes de 10.

- 1^{er} groupe :
8 jeunes présents (7 garçons et 1 fille)
- 2^{ème} groupe :
10 jeunes présents (7 filles et 3 garçons)

4 MAISON D'ARRET



Contact
François LEGEMBLE

La maison d'arrêt de Saint-Brieuc est le seul établissement pénitentiaire du département.

La Mission Locale y intervient dans le cadre du dispositif préparatoire à la sortie (DPS), mis en place par le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP).

Objectifs

La convention Mission Locale - SPIP prépare la sortie des jeunes de moins 26 ans afin de favoriser :

- un meilleur accès au dispositif et action de prestations de droits communs,
- un renforcement des relais de prise en charge en milieu libre,
- un appui au développement des aménagements de peines,
- une réduction des risques de récidive.

Déroulement de l'action

Les jeunes détenus sont inscrits au DPS par leur travailleur social du SPIP.

Le conseiller référent assure une permanence une fois par mois à la maison d'arrêt, participe à une réunion de synthèse avec les autres partenaires et met en œuvre l'ingénierie nécessaire.

Les détenus sont informés et peuvent être inscrits dans des dispositifs d'accompagnement de la Mission Locale favorisant l'accès à la formation et/ou à l'emploi.

Bilan

En 2010, ce sont 33 jeunes incarcérés qui ont été reçus en entretien individuel pour une préparation à la sortie, dont 9 accueillis pour la première fois.

Cela a donné lieu à 62 entretiens.

- 7 jeunes ont intégré la préformation aux métiers du bâtiment organisée dans les locaux de la maison d'arrêt,
- 4 jeunes ont eu accès à une semi-liberté pour intégrer un CDD insertion avec ADALEA,
- 2 jeunes ont eu accès à une semi-liberté pour intégrer une formation qualifiante à l'AFPA.

Sur les 33 jeunes reçus en entretien, 11 ont continué un suivi avec la Mission Locale une fois libérés.

Partenaires

- Juge d'Application des Peines
- Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (organisateur de l'action)
- CCAS (Accès aux droits - RMI, ASSEDIC...)
- Pôle Emploi (Accès à l'emploi)
- AFPA (Accès à la formation)
- CHRS Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (accès au logement)
- Centre de Bilan de Compétences (CIBC 22)
- Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ)
- Les Nouëlles (évaluation).

Commentaires

La situation des jeunes incarcérés est complexe.

Le niveau de formation de ces jeunes est faible : sur 33 jeunes, 10 sont de niveau VI, 7 sont de niveau V bis, 14 de niveau V.

Les plus de 22 ans sont largement majoritaires, pour autant ils ne sont que 5 à avoir une expérience professionnelle significative, et un seul possède le permis.

Les jeunes ont la possibilité de s'inscrire pour une formation au code de la route. Nous avons pu accompagner financièrement un jeune détenu jusqu'à l'obtention de son permis de conduire. A noter que ce jeune, sorti depuis, est aujourd'hui salarié.

La situation du logement est très souvent problématique et ajoute un frein à l'insertion, ils ne sont que 7 sur 33 à pouvoir encore compter sur un hébergement familial.

Nous travaillons avec ADALEA, pour envisager soit l'accès au CHRS, ou en FJT à condition qu'un revenu soit rapidement mobilisable. (CIBC - Les Nouëlles - ANPE - CLLAJ).

**Anticiper
la sortie**



**652
prestations
DRIP**
ont été prescrites
pour 557 jeunes

Le Conseil Régional a mis en place un ensemble de prestations destinées à l'insertion professionnelle durable. Ce dispositif offre des prestations en amont des actions qualifiantes.

Ces prestations s'adressent aux demandeurs d'emploi de moins de 26 ans (prescription Mission Locale) et de demandeurs d'emploi de plus de 26 ans (prescription Pôle Emploi).

Elles sont assurées par des organismes de formation, choisis à l'issue d'un appel d'offre du Conseil Régional.

Ces actions de formation collectives sont financées par le Conseil Régional. Les jeunes ont un statut de stagiaire de la formation professionnelle et sont rémunérés à ce titre quand ils ne le sont pas par Pôle Emploi. Cette rémunération et la durée de l'action (3 à 6 mois) permettent aux jeunes de s'investir plus sereinement dans leur cheminement. Ces moyens contribuent à la sécurisation des parcours.

La Mission Locale est habilitée à inscrire des jeunes sur ces actions. A la demande du Conseil Régional elle doit également analyser la situation : typologie du public, contexte économique... et faire connaître les besoins pour l'année suivante.

Un conseiller de la Mission Locale est référent d'une action de formation, pour faciliter la collaboration avec les organismes de formation (information, recrutement, évaluation...)

Remarque :

L'échelle des rémunérations pour les jeunes primo demandeurs d'emploi indemnisés par le Conseil Régional varie :

- 130 € pour les moins de 18 ans
- 310 € pour les 18 à 20 ans,
- 330 € pour les 21 à 25 ans.

Bilan

Au cours de l'année 2010, 652 prestations DRIP ont été faites pour 557 jeunes.

245 jeunes n'ont pas donné suite pour des motifs variés :

- recherche d'emploi privilégiée (salaire plus élevé que la rémunération),
- situation administrative incomplète ne permettant pas l'entrée en formation (perte de papier d'identité, inscription non actualisée à Pôle Emploi...),
- obstacle de dernière minute (mode de garde d'enfant non réglé, moyen de transport inutilisable, changement d'avis).

Résultat :

407 parcours de formation mis en œuvre.

Quatre prestations de formation

PRESTATION PRÉPARATOIRE À L'EMPLOI (PPE)

Cette action s'adresse à des jeunes souvent confrontés à des difficultés d'ordre personnel et social (isolement, soutien familial restreint, mobilité, santé, garde d'enfant...) qui parasitent le projet professionnel.

Elle vise prioritairement l'accès à l'autonomie, préalable indispensable au parcours professionnel.

La PPE permet souvent au jeune, par le stage, de faire ses premiers pas en entreprise. Pendant cette action qui peut durer jusqu'à 6 mois, l'emploi du temps se répartit entre stage en entreprise, atelier pédagogique, ateliers de communication (estime de soi...), démarche administrative.

En 2010 :

- Action réalisée à Saint-Brieuc par le centre de formation ADALEA.
- 61 places conventionnées.
- 41 % des stagiaires ont entre 16 et 18 ans.

Chiffre en augmentation par rapport aux années précédentes. Ce public en rupture scolaire ou de contrat d'apprentissage est parfois resté plusieurs mois sans activité.

PRESTATION D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE (POP)

Cette action, de 1 à 3 mois, s'adresse aux jeunes qui ont besoin de découvrir des métiers pour construire, vérifier, ou mettre en œuvre leur projet professionnel en alternant stages en entreprise et périodes de recherche et d'échange en centre de formation.

En 2010 :

- 280 places conventionnées à Saint-Brieuc et 69 à Lamballe, réalisées par l'AREP et le CLPS.
- 290 parcours de formation mis en œuvre
L'individualisation des parcours peut faire varier la durée de l'action.

On note une parfaite parité homme/femme sur cette action.

PRESTATION DE PRÉ-PROFESSIONNALISATION SECTORIELLE (PPS)

Cette action d'une durée de 3 mois, s'adresse aux jeunes ayant un projet professionnel identifié dans un secteur d'activité.

Elle leur permet de faire le choix d'un métier avant l'entrée en formation qualifiante pour accéder à l'emploi.

En 2010 :

54 places conventionnées à Saint-Brieuc

37 jeunes ont participé à une action de pré-professionnalisation

- vente : 15 places (CLPS),
- aide à la personne : 15 places (CLPS),
- bâtiment : 12 places (ADALEA),
- transport magasinage : 12 places (PROMOTRANS).

PRESTATION D'AMÉLIORATION DE L'EXPRESSION ÉCRITE ET ORALE (PAEEO)

Cette action d'une durée de 4 mois, s'adresse aux demandeurs d'emploi d'origine étrangère ne maîtrisant pas suffisamment la langue française.

Pendant cette formation ils vont améliorer leur apprentissage du français et découvrir le milieu du travail, en préparation de leur projet professionnel.

En 2010 :

- Action réalisée par le CLPS,
- 20 places conventionnées,
- 4 stagiaires de moins de 26 ans. Les demandeurs d'emploi de plus de 26 ans étant majoritairement présents.

6 L'ILLETTRISME - REMISE A NIVEAU



Contact
Josiane LANCIEN

Les jeunes concernés sont les plus éloignés des savoirs de base (lire, écrire, compter).

La remise à niveau a pour objectif d'améliorer :

- la communication écrite,
- la compétence mathématique, les sciences et la technologie,
- la préparation aux concours...

Depuis mai 2010, ces prestations sont réunies dans un dispositif "**Compétences Clés**".

L'organisme support de ce dispositif est le GRETA des Côtes d'Armor qui assure l'évaluation des candidats.

En fonction du besoin :

- simple remise à niveau, prise en charge par le Greta
- situation relevant de l'illettrisme, intervention d'Emeraude Id.

Déroulement de la formation

Sous forme de parcours individualisé d'une durée de 40 à 400 heures selon les besoins.

Action financée par l'Etat et la Région, pendant laquelle les jeunes bénéficiaires ne sont pas rémunérés.



Lire
Ecrire
Compter

7 LE BILAN DE COMPÉTENCE *via* LE CIBC



Contact
Yves MOISAN

Le bilan de compétence proposé par le CIBC est aussi un outil de l'orientation professionnelle. Accompagné individuellement par un conseiller du CIBC, le jeune accèdera à une analyse de ses compétences personnelles et professionnelles pour identifier son potentiel et envisager une réorientation professionnelle.

Ce bilan de compétence se nourrit principalement de l'expérience professionnelle du candidat, les jeunes en ont souvent peu, raison pour laquelle le bilan est peu utilisé par le public jeune.

C'est une mesure gratuite, financée par le Conseil Régional et dont la Mission Locale est prescripteur.

Bilan

En 2010, pour des jeunes de moins de 26 ans, 28 bilans de compétence ont été réalisés par le CIBC, sur lesquels 5 n'ont pu être menés à leur terme (abandons).





Mission Locale
47, rue du Dr Rahuel
22 000 SAINT-BRIEUC
tél. 02 96 00 00 00

